

# **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

**Applicables à compter du 01/09/2023**

## **Clause n° 1 : Objet et champ d'application**

Les présentes conditions générales de vente (CGV) constituent le socle de la négociation commerciale et sont systématiquement adressées ou remises à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande.

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société MIL PLAST et de son client dans le cadre de la vente des marchandises suivantes : **décoration de Noël : étoiles / flocons à suspendre.**

Toute acceptation du bon de commande en ce compris la clause « Je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales de vente ci-annexées » implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

## **Clause n° 2 : Prix**

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros, calculés hors taxes et hors frais de livraison. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande.

La société MIL PLAST s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

## **Clause n° 3 : Modalités de paiement**

Le règlement des commandes s'effectue :

- par virement

Les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- Paiement à la commande

## **Clause n° 4 : Clause de réserve de propriété**

La société MIL PLAST conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société MIL PLAST se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

## **Clause n° 5 : Expédition - Livraison**

5.1 Sauf en cas de Vente de Produits Personnalisés, la Société MIL PLAST s'engage à expédier à l'Acheteur les ou les Produits commandé(s) dans le délai figurant sur la fiche produit, à compter de la Confirmation de Commande ; la Société MIL PLAST prenant de fait l'engagement ferme d'expédier les Produits dans le délai visé. Les Produits sont livrés à l'adresse communiquée par l'Acheteur à l'occasion de la commande. Il est dès lors de la seule responsabilité de l'Acheteur de s'assurer que les informations qu'il communique à cet effet sont et demeurent correctes et qu'elles lui permettront de recevoir les Produits qu'il achète.

5.2 Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- l'allocation de dommages et intérêts ;
- l'annulation de la commande.

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur.

## **Clause n° 6 : Litiges - Contestations**

### 6.1 Réserves auprès du transporteur

En cas d'avarie de transport ou de marchandise manquante (en particulier lorsque le colis est manifestement endommagé), l'Acheteur sera tenu d'émettre toutes réserves précises et motivées à la réception sur la lettre de transport en présence du transporteur ou dans les trois jours suivant la livraison par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au transporteur, conformément aux articles L133-3 et suivants du Code de commerce. L'Acheteur doit également adresser une copie de ces réserves à la Société MIL PLAST via l'outil de messagerie mis à disposition. A défaut de réserves dans le délai imparti, la marchandise sera réputée réceptionnée en bon état.

### 6.2 Produit endommagé ou non conforme

Tout Acheteur a la possibilité de signaler dans son compte, dans un délai de 15 jours à compter de l'expédition de tout Produit, toute réclamation concernant les Produits commandés, suivant les critères suivants :

- Produit non reçu : le Produit n'a pas été réceptionné par l'Acheteur ;
- Produit non conforme : le Produit reçu ne correspond pas au Produit commandé ;
- Produit endommagé : le Produit reçu est cassé ou abîmé.

Les litiges sont directement réglés entre l'Acheteur et la Société MIL PLAST, à l'aide de l'outil de messagerie avec envoi de photographies. En cas de renvoi du produit par l'Acheteur, le produit doit être expédié dans l'état dans lequel il a été reçu, dans son emballage d'origine, avec l'ensemble des éléments l'accompagnant (notice, accessoires, emballage, etc.). Si la réclamation de l'Acheteur est fondée, le litige déclaré par ce dernier donnera lieu un échange de produit.

## **Clause n° 7 : Droit de rétractation**

Pour tout Achat effectué, l'Acheteur dispose d'un délai de quatorze jours (14) jours à compter de la réception du (des) Produit(s) commandés pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à apporter de justification ni à s'acquitter de pénalité (ci-après le « Droit de Rétractation »). L'Acheteur informera préalablement la Société MIL PLAST via l'outil de messagerie

Par dérogation à ce qui précède, le Droit de Rétractation ne s'applique pas aux :

- Produits Personnalisés ou aux produits confectionnés sur mesure ;

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, le prix du ou des Produits faisant l'objet du droit de rétractation feront l'objet d'un remboursement, les frais de retour restant à la charge de l'Acheteur. Les Produits faisant l'objet du droit de rétractation sont à retourner dans un délai de quatorze (14) jours suivant l'exercice de ce droit, dans leur état d'origine (sauf usure normale) et complets (emballage, accessoires, notice...) dans un conditionnement identique à celui utilisé lors de l'expédition. Les Produits faisant l'objet du droit de rétractation voyagent aux risques de l'Acheteur. Le remboursement n'interviendra qu'après réception par la Société MIL PLAST, des produits concernés.

## **Clause n° 8 : Force majeure**

La responsabilité de la société MIL PLAST ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

## **Clause n° 9 : Tribunal compétent**

Tout litige relatif à leur interprétation et/ou à leur exécution est soumis au droit français. A défaut de résolution à l'amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce d'Epinal.

